

LA PERSONNE, L'INTERVENTION ET LES DROITS

Regards d'intervenant.e.s sociaux.ux.les en milieu judiciaire



Qu'est-ce que je vais faire?!?

Je vais tout perdre...

Tout ça pour UNE SEULE banane!

Pis je vais faire quoi pour mes médicaments?!?

Je CAPOTE!!!

Je veux pas aller en prison...
Je veux pas perdre mon chien..

En plus, je suis en démarches pour un logement!

Je comprends, ça m'est déjà arrivé et je suis allé voir une intervenante sociale qui m'a beaucoup aidé.



Quelques jours plus tard...

C'est Bob qui m'a dit de venir...



Il paraît que tu payes le café pis que tu vas rester avec moi à la Cour?



Ça dépend de l'intervenent.e qui sera avec toi.



L'HUMANISTE

REGARD TOURNÉ VERS LA PERSONNE

Avant l'audience à la Cour

Est-ce que tu as un avocat?

Je vais t'expliquer comment ça va se passer



La veille

Salut!
On se retrouve toujours au métro demain à 8h?

N'oublie pas:
Pas de drogue, pas de couteau!



Le jour J

Je te rappelle que ça va être long...



Ils annoncent beau demain.

T'as des plans?



Ha! Ha! Ha! Ha!



Tu veux voir une photo de mon chien?



Va prendre l'air si tu veux.



Tiens! C'est ton avocat!



Je viens te chercher s'ils t'appellent.



M. est accompagné par une intervenante dans la salle.



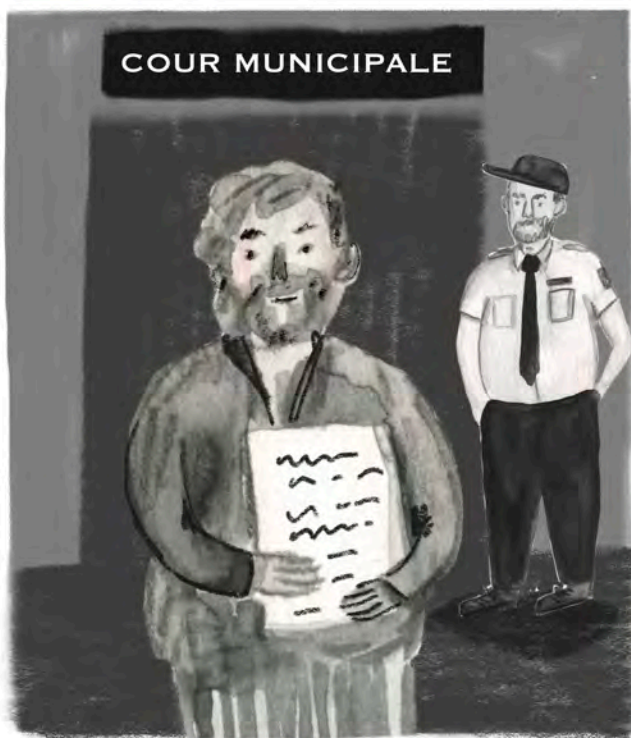
Vous avez l'obligation de revenir dans 3 mois.



Bravo!
As-tu des questions?
Veux-tu que je revienne avec toi la prochaine fois?

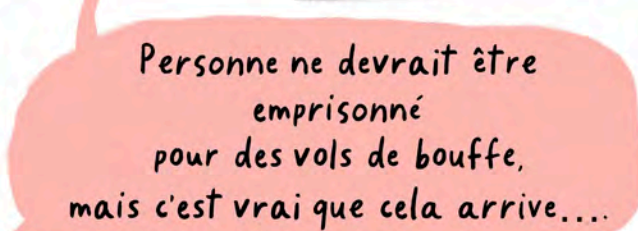
LE PRAGMATIQUE

REGARD Tourné vers l'intervention



LE CRITIQUE

REGARD TOURNÉ VERS LES DROITS



Cette bédé est le fruit d'une co-création entre Chloloula, illustratrice, et Isabelle Raffestin, doctorante. Elle illustre les résultats préliminaires d'une recherche doctorale qui documente les rôles des intervenant.e.s sociaux.les en contexte judiciaire. Ces résultats sont issus d'une phase d'observations dans une Cour municipale et un palais de justice en plus de 22 entrevues réalisées auprès d'intervenant.e.s sociaux.les.

Trois postures-types sont ressorties :



Humaniste : Accent mis sur la personne accusée

L'intervenante soutient et « est avec » la personne accusée. Il.elle la rassure, lui montre qu'il y a des solutions et qu'elle peut être accompagnée à chaque étape. C'est la personne qui prend les décisions et l'intervenante la soutient en ce sens. L'autonomie de la personne est valorisée.



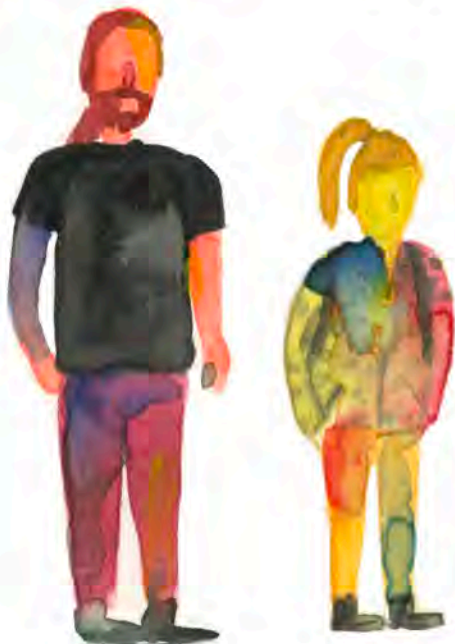
Pragmatique : Accent mis sur l'intervention

L'intervenante oriente son regard vers l'intervention. Il.elle lui offre du soutien dans des démarches pour l'aider à sortir du système judiciaire ou qu'elle n'y revienne pas. L'évaluation psychosociale ou des besoins de la personne ainsi que les démarches de réhabilitation sociale tiennent une place centrale.



Critique : Accent mis sur la défense des droits

L'intervenante envisage les situations sous l'angle des droits. Il.elle met l'accent sur la défense individuelle et collective des droits des personnes. Il.elle vise à favoriser des changements globaux et confronte le système judiciaire à ses incohérences. Il.elle parle en termes d'inégalités et de discrimination et aide la personne à reprendre du pouvoir sur sa situation.



MAIS dans les faits :
une même intervenante adopte ces trois
postures mais avec toujours une majeure.

